



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Réforme du baccalauréat

Question écrite n° 19355

### Texte de la question

M. Sacha Houlié appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat. Les équipes pédagogiques des établissements de la Vienne ont fait part de certaines inquiétudes relatives au choix des options des classes. Il a ainsi été constaté que de nombreux élèves reproduisent des choix d'option correspondant à l'ancienne filière scientifique. À l'inverse, il a également été relevé que d'autres élèves s'inscrivent dans l'esprit de la réforme en choisissant des options plus éclectiques. Toutefois, plusieurs de leurs professeurs principaux craignent de ne pas être en mesure de les conseiller utilement pour rendre cohérent le choix des options et l'orientation envisagée. Cette inquiétude est renforcée par le fait qu'à ce stade, de nombreuses universités ou établissements du supérieur n'indiquent pas quels sont les attendus locaux ou à tout le moins les enseignements qu'il est préconisé d'avoir pour rejoindre cette filière. En conséquence, il sollicite du ministère qu'il puisse préciser les modalités de la mise en œuvre de cette réforme qui permettent aux professeurs et aux élèves d'en bénéficier pleinement.

### Texte de la réponse

Le nouveau lycée général permet d'enrichir l'offre de formation sur l'ensemble du territoire. Cette réforme propose une structuration du parcours des élèves qui, dans la voie générale, rompt avec la logique des séries. Aujourd'hui, plus de 90 % des lycées publics proposent au moins les sept enseignements de spécialité les plus courants. Les choix d'implantation des enseignements de spécialité permettent de veiller à une meilleure équité territoriale et renforcent l'offre de formation dans les lycées les moins attractifs. De plus, les élèves souhaitant suivre une spécialité absente de leur établissement d'inscription, peuvent demander à changer de lycée, ou à la suivre, sous certaines conditions, dans un établissement voisin ou via le centre national d'enseignement à distance (CNED). Depuis la rentrée 2019, première rentrée du nouveau lycée, les élèves et les familles se sont pleinement saisis des libertés nouvelles qui leur étaient offertes dans le choix des enseignements de spécialité. À l'issue du conseil de classe du troisième trimestre, les choix des familles montrent ainsi que les élèves ont pleinement usé de leur liberté pour choisir de nouvelles combinaisons de matières. La moitié d'entre eux ont fait des choix qu'ils n'auraient pas pu faire auparavant avec les séries S, ES et L. Si 23,4 % des élèves de première générale ont choisi, à la rentrée 2020, la tripléte « mathématiques », « physique-chimie » et « sciences de la vie et de la Terre » (spécialités correspondant à l'ancienne série S), on constate dans le même temps une diversification des profils avec l'association d'enseignements de spécialité scientifiques à des enseignements de spécialité de sciences humaines. La deuxième combinaison la plus demandée (par 8,4 % des élèves de seconde) associe l'histoire-géographie, les langues et les sciences économiques et sociales. La troisième combinaison la plus choisie (7,7 % des élèves) mêle l'histoire-géographie, les mathématiques et les sciences économiques et sociales. Les élèves ont par ailleurs plébiscité les nouveaux enseignements de spécialité. Ainsi, l'enseignement « histoire-géographie, géopolitique, science politique » a été choisi par 37,6 % des élèves. L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » permet à 19,7 % des élèves d'étudier la philosophie dès la classe de première. L'enseignement « numérique et sciences informatiques » a été choisi par 9,6 % des élèves, début prometteur pour un enseignement nouveau autour duquel s'enclenche une vraie dynamique.

L'enseignement des mathématiques reste une matière structurante qui n'est plus choisie par défaut. Si cette discipline reste partie intégrante de l'enseignement scientifique dont bénéficient tous les élèves (tronc commun de deux heures par semaine en première et terminale), elle demeure la plus plébiscitée dans la voie générale où 64,1 % des élèves l'ont choisie dès l'année de première en 2021. Depuis la rentrée scolaire 2021, un treizième enseignement de spécialité est proposé aux élèves de la voie générale, intitulé « éducation physique, pratiques et culture sportives ». L'enseignement aborde des sujets tels que la sensibilisation aux métiers du sport dans toute leur diversité (gestion, recherche et développement, santé, réadaptation...), les enjeux de la pratique physique au sens large (pratique féminine, pratique inclusive) en termes de santé aux plans physiologique, psychologique mais aussi social, ou les questions liées aux technologies des activités physiques sportives et artistiques. Actuellement disponible dans une centaine de lycées, cette spécialité s'étend progressivement sur l'ensemble du territoire. Les élèves montrent un grand intérêt pour cette spécialité, qui aura pour avantage de les aider à appréhender la réalité des études supérieures en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et à découvrir la richesse des parcours d'études et des projets professionnels dans de nombreux secteurs tels que les métiers de la santé et du bien-être, l'enseignement, l'entraînement, la gestion, la communication, le secteur événementiel, la recherche et la sécurité. En effet, si les licences de « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) peuvent constituer un des débouchés possibles au niveau de l'enseignement supérieur, elles n'en constituent pas le débouché exclusif et cet enseignement, de par la richesse des champs abordés, laisse ouvertes des voies d'accès diversifiées. Dans le cadre de la réforme du lycée général, la construction progressive des parcours grâce aux choix des enseignements de spécialité ne prend tout son sens qu'à la condition qu'elle s'accompagne d'une aide à l'orientation de l'élève. Une meilleure liaison du lycée avec l'enseignement supérieur est ainsi un des objectifs fondamentaux de la réforme. Pour ce faire, une « charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens » a été signée le 17 janvier 2019 entre les représentants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Elle les engage à favoriser l'accompagnement des élèves pour des choix d'orientation progressifs, éclairés, motivés et qui renforcent les chances de réussite. Par ailleurs, le site « Horizons 2021 » est un outil de simulation mis à la disposition des élèves de seconde et de leurs familles, pour les aider à déterminer leur choix de spécialités en voie générale : il répond aux questionnements des familles et des établissements, tout en alimentant les échanges entre les élèves et leurs enseignants. S'agissant enfin de la communication des modalités de la réforme notamment en direction des parents d'élèves, des élèves et du grand public, de nombreux documents d'information ont été mis en ligne particulièrement depuis la rentrée 2018, et régulièrement actualisés, notamment dans la rubrique « Ajustement pour le baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 » du site ministériel [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), ainsi que sur le site Eduscol de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et sur le site de l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

## Données clés

**Auteur :** [M. Sacha Houlié](#)

**Circonscription :** Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19355

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 mai 2019](#), page 4218

**Réponse publiée au JO le :** [22 mars 2022](#), page 1853